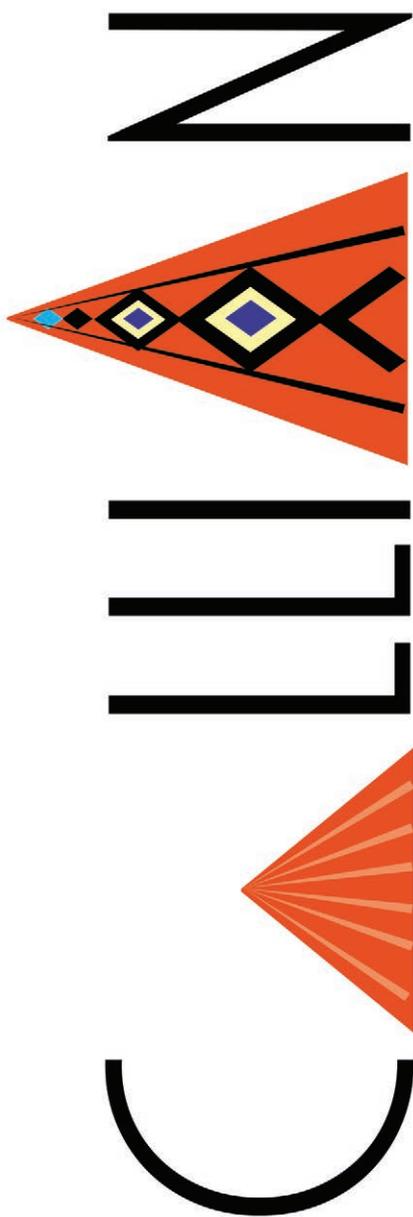


**BULLETIN
MUNICIPAL**

SEPT. 2023



N°
100



www.callian.fr

Sommaire



04

Conseil Municipal

06

Info-Echos

19

Associations

22

Callian Pratique

Mes chers concitoyens,

Il n'est pas anodin de signer, comme c'est mon cas au bas de ces lignes, un centième éditorial de bulletin municipal. Notre bulletin municipal est en effet trimestriel depuis nos premiers pas à l'été 1995. Or, toutes les études de presse montrent bien que le bulletin municipal d'une commune est la publication la plus lue sur son territoire. C'est le signe d'une volonté de chacun de se tenir informé de ce qui se passe sur son territoire et d'y participer. Nous continuerons bien entendu à tenter de satisfaire ce besoin, non seulement par le bulletin, mais aussi par tous autres moyens d'information et d'interaction.

Cette période de rentrée est aussi celle où nous recevons nos avis de taxe foncière. La façon dont ce document est présenté est souvent source de malentendus. Ainsi, si l'on se contente de comparer les deux montants de 2022 et de 2023, on constate une hausse de 7,12 % (et 8,57 % pour le foncier non bâti), et on peut avoir l'impression que c'est la commune qui en est responsable et qui l'a décidée. Je lis d'ailleurs ces jours-ci, dans les groupes sur les réseaux sociaux, des critiques allant dans ce sens. Pourtant, si l'on parcourt le document, un encart en page suivante dit clairement que ni la commune ni l'intercommunalité n'ont augmenté leurs taux de taxe foncière cette année.

C'est le moment de rappeler la différence entre base et taux en matière de fiscalité locale. La base repose sur la notion de valeur locative cadastrale. Or c'est l'Etat qui détermine le montant de ces bases, et qui les réactualise notamment à partir des variations du marché. La commune ne détermine que le taux qu'elle applique à ces bases. Malgré la petite musique d'Etat (qu'on ne peut que regretter) reprochant aux communes les variations de ces montants (ce qui peut être vrai dans les cas d'augmentation des taux, comme dans le célèbre exemple de Paris), c'est bien l'Etat qui a cette année augmenté ses bases et non la commune qui aurait augmenté ses taux.

Enfin, cette rentrée à Callian est placée sous le signe de la surpopulation scolaire, conséquence mécanique de l'irresponsable loi ALUR de sinistre mémoire. Nous travaillons depuis plusieurs années à un projet de nouvelle école, avec en vue deux sites potentiels principaux. Nous devrions, lors du trimestre à venir, être en mesure d'annoncer le site retenu et les raisons qui auront conduit à ce choix. C'est pour notre commune, un enjeu majeur sur beaucoup de plans, et notamment en termes d'aménagement du territoire.

Bon courage à tous pour cette rentrée !

François Cavallier,
Maire de Callian



Permanences en mairie

François CAVALLIER - Maire.

Toute la semaine sur rendez-vous.

Jean-Luc ANTONINI - 1^{er} Adjoint

Administration générale, finances, marchés publics.
Tous les jours sur rendez-vous.

Corinne GUIGNON - 2^{ème} Adjointe

Ecoles, social, sports.
Mercredi après-midi, sur rendez-vous.

Jacques BERENGER - 3^{ème} Adjoint

Culture, vie associative, communication non numérique.
Vendredi matin, sur rendez-vous.

Christiane TANZI - 4^{ème} Adjointe

Vie locale, évènementiel, numérique.
Jeudi matin, sur rendez-vous.

Jean Christophe BERTIN - 5^{ème} Adjoint

Travaux, sécurité, risques majeurs, réseaux.
Samedi matin, sur rendez-vous.

Pascale AUGUET-OTTAVY - 6^{ème} Adjointe

Environnement, développement durable.
Mardi matin, sur rendez-vous.

Mairie

Téléphone

04 94 39 98 40

Télécopie

04 94 39 98 41

Site

www.callian.fr

E-mail

mairiecallian@callian.fr

Directeur général des Services.....	Jean-Claude RENUCCI
Urbanisme.....	Alicia VACCA, Cynthia FORT
Comptabilité.....	Cindy MARINO, Déborah ESCUDIER
Service du Personnel.....	Véronique VIOLA
Accueil.....	Chloé BAIWIR
Etat-Civil, aide sociale.....	Anaïs FANTEI
Secrétariat Général.....	Sophie ATLANI
Service technique.....	Jérémie PROVOST
Service jeunesse.....	Laura DI AMORE
www.jeunesse.callian.fr	
Service culturel.....	Anaïs FANTEI
Secrétariat du Maire.....	Sophie ATLANI
Service médiathèque et patrimoine.....	
.....	Virginie ROUSTAN, Elisa ROUTIER
Police municipale (04 94 76 42 12).....	
.....	Frédéric MARIANI, Jean-Philippe MICHAUD, Jean-Michel NAVEZ
.....	ASVP : Laurent BUSIENES, Yann BALMET
Régie centralisée principale.....	Cindy MARINO

Ce journal, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, est imprimé sur du papier 100% recyclé.

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier. Impression : Imprimerie du Golf - Callian (Var) Tél. 04 94 85 71 39 - www.imprimerie-du-golf.com
Conception, Infographie : CreaMania - www.crea-mania.com - Crédits Photos : Jacques Berenger, J.C. Bertin, Médiathèque, Comité des fêtes, Cantonale 83, Cello, Clos des Roses.
Tirage, publication 2500 exemplaires - Dépôt légal à parution (Septembre 2023)

La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes, photos et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays.
(Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle)

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

En introduction, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes élus de CM2 venus présenter le bilan de leurs activités et de leurs projets. Ils ont obtenu un prix académique dans le cadre d'un projet éco-responsable. Monsieur le Maire tient à féliciter les enseignantes pour leur travail remarquable.

1/ Le procès-verbal du 03 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ Dénomination d'une voie privée :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de dénommer une impasse située au droit du chemin des Adrechs, impasse des Arbousiers.

☞ **Adopté à l'unanimité.**



3/ Subventions aux associations :

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions aux associations telles que définies dans le tableau ci-dessous, Jacques BERENGER ne participant pas au vote étant membre du bureau du comité de jumelage et de Callian au fil du temps.

Monsieur ANTONINI précise que la subvention pour le comité des fêtes pourrait être revalorisée après avoir fait le point au mois de septembre.

Nom de l'association	Subventions accordées en 2022	Subventions proposées en 2023
Boulistes « La Cascade »	1 000 €	1 000 €
Callian au Fil du Temps	2 000 €	2 000 €
Le Temps qui Passe	460 €	500 €
Le souvenir Français	500 €	500 €
A.V.S.A.	3 034 €	3 210.30 €
ADAMA VAR	Non réclamé	0€
Amicale des C.C.F.F.	4 000 €	5 000 €
Académie des Arts Martiaux	2000 €	2 000 €
U.F.A.C.V.G	150 €	150 €
Chemin Faisant	Pas de demande	Pas de demande
CEN PACA	200 €	200 €
Relais Solidarité	1 500 €	1 500 €
Le Jade	200 €	200 €
Comité des Fêtes	800 €	8000 €
Cello Fan	2 500 €	2 500 €
Les Oléiculteurs du Pays de Callian	2500 €	2 500 €
Union Nationale des parachutistes Var est	200 €	200 €
Convoi de la Liberté	300 €	300 €
Mam'A Bulles	Non réclamé	300€
Association Flavie	0€	0€
Prévention routière	Non réclamé	0€
Comité de Jumelage	200 €	400 €
TOTAL	21 544 €	30 460.30 €

☞ **Adopté à l'unanimité.**

4/ Signature d'une convention avec l'association varoise de secours aux animaux (AVSA) :

Comme chaque année, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec l'AVSA, association chargée de gérer les animaux errants sur la commune.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

5/ Modification des membres de la commission

d'appel d'offres :

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder au remplacement de deux membres suppléants démissionnaires de la CAO. Christiane TANZI et Pascale AUGUET-OTTAVY sont désignées en lieu et place de ces deux élus.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

6/ Vente d'un véhicule communal

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de céder au plus offrant le véhicule de marque Opel Combo qui n'est plus utilisé par les services techniques.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

7/ Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année l'agent chargé de la bibliothèque municipale doit sortir les documents de l'inventaire en vue de les céder ou de les détruire, il s'agit de la procédure de désherbage.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

8/ Signature d'une convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale du var pour la création de l'« Accueil ados »

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article R227-1 II du code de l'action sociale et des familles, il convient de signer une convention créant officiellement l'accueil des adolescents au sein du centre aéré pouvant ainsi être financé en partie par la CAF.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

9/ Demande de subvention au conseil départemental au titre du fonds d'investissement cantonal (FIC)

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au département, au titre du FIC, une subvention la plus élevée possible dans le cadre du financement d'une aire de jeux située au centre village.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se réjouit du mode de gouvernance nouvellement mis en place au conseil départemental du Var.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

10/ Troisième demande de subvention au conseil régional au titre de la nouvelle politique « nos communes d'abord »

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander à la région une subvention d'un montant de 28 073€ pour le financement du changement du mode de chauffage de la salle des sports.

☞ **Adopté à l'unanimité.**

11/ Mandat spécial

Monsieur ANTONINI propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire pour son déplacement à Paris les 03 et 04 Juillet 2023 dans le cadre des « rencontres des acteurs publics ».

☞ **Adopté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Demande de subvention complémentaire au conseil départemental dans le cadre de l'aide aux communes 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été autorisé par une délibération datée du 03 avril 2023 à solliciter du département une subvention pour la rénovation de chemins communaux.

Il propose de solliciter une subvention complémentaire de 30 000 € auprès du département du var pour participer au financement de l'acquisition de caméras de vidéoprotection.

☞ **Adopté à l'unanimité.**



QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire revient sur le projet Fontante en rappelant la stratégie claire de la commune : on ne veut plus de ce projet !

B/ Monsieur le Maire se réjouit du fait qu'il pleuve finalement ce qui devrait éviter les coupures d'eau initialement prévues au cours du mois de juillet. Cependant la situation reste tendue.

C/ Monsieur le Maire indique que le plan A de la future école n'est pas infaillible et que, de ce fait, il ne s'interdit pas d'étudier toutes autres solutions.

D/ Monsieur le Maire rappelle au conseil que la nouvelle aire de jeux sera inaugurée au centre village à la fin du mois de juin, il conviendrait donc de la nommer.

E/ Phillipe VERCHER donne sa vision de l'organisation du service de police municipale en rappelant la nécessité de respecter et de faire respecter l'uniforme : tenue correcte, présence et discernement.

Mission Locale Est-Var

C'est quoi ?



La **Mission Locale Est-Var** est une association créée à l'initiative des collectivités locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

TERRITOIRE COUVERT

- Estérel Côte d'Azur Agglomération
- Communauté de Communes du Pays de Fayence
- Le Muy



41
SALARIÉS



28 conseillers sont à la disposition des jeunes, pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner...



LA MISSION LOCALE ACCOMPAGNE LES JEUNES SUR TOUS LES ASPECTS DE LA VIE :

- son orientation professionnelle
- sa recherche d'emploi (*CDI, CDD, intérim...*)
- sa recherche de formations (*gratuites et rémunérées*)
- sa santé (*bilan de santé, rdv gratuits avec psychologue, prévention...*)
- ses difficultés sociales (*aides financières, gestion du budget...*)
- sa mobilité (*permis de conduire, carte de bus...*)
- son logement (*prise d'indépendance, aide à l'accès ou au maintien...*)
- sa citoyenneté, ses loisirs... etc.

En bref : un accompagnement

complet et personnalisé !



Nos 12 derniers mois en chiffres

Du 01/09/22
au 31/08/23



2 600

Jeunes distincts accompagnés par la **Mission Locale**

27 496

Entretiens individuels ont été menés avec ces jeunes



641

Entreprises ont fait confiance à la **Mission Locale Est-Var** pour accueillir des stagiaires, faire découvrir leurs métiers, pour leurs recrutements... etc.

TAUX D'INSERTION: 58 % des jeunes accompagnés sont entrés en situation d'emploi, d'alternance ou de formation.

*  un jeune a pu cumuler plusieurs situations



Région SUD

45 %

Mission Locale Est-Var

58 %

1 104

Jeunes ont débuté une situation d'emploi



310

Jeunes sont entrés en formation



227

Jeunes ont signé un contrat en alternance



1.516.785 € d'aides directes

ont été versés aux jeunes accompagnés par la **Mission Locale Est-Var** (dans le cadre d'accompagnements renforcés et dynamiques) pour les soutenir dans leur accès à l'autonomie.



Finances Publiques

Signature en mairie de Callian d'une convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public en présence du Directeur départemental des Finances publiques du Var.

Cette convention a pu être mise en place après un diagnostic partenarial mené conjointement dont les conclusions ont fait apparaître un niveau de risque faible en raison notamment du bon fonctionnement du service comptable de la commune.

La fluidité apportée à la chaîne de traitement des dépenses de fonctionnement va permettre une nette accélération du traitement des factures de nos fournisseurs et par conséquent d'effectuer leur paiement sous deux ou trois jours.



Eh oui, c'est la rentrée !

La météo jouait la prolongation estivale ce lundi 4 septembre, mais c'était bien le jour de la rentrée scolaire. Rentrée réussie pour l'ensemble de la communauté éducative aussi bien pour les classes de maternelle que pour celles de l'élémentaire.



Ecole Maternelle Henri Ollivier

120 enfants sont répartis dans 5 classes sous la responsabilité de cinq professeurs des écoles.

Madame CARVALHO (petite section) qui est la directrice, madame GIDON (petite section), madame FARAMIA (moyenne section/grande section), mesdames REVERSADE DULAC et TRAP (moyenne section), mesdames GASPARINI et ALBIZU (grande section)
Six ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : mesdames Parthéna BOYER, Alexandra BILIOTTI, Laurence SAINTOME, Maureen KAMM, Cathy ELOY, Françoise MAURIN, aident les enseignants en accompagnant tout au long de l'année les enfants dans leurs activités.

Ecole Élémentaire Georges Bauquier

269 enfants sont répartis dans 10 classes sous la responsabilité de onze professeurs des écoles.

Mme JOUGLAIN (Directrice) et Mme PURAVET.....	CP
Mme MINNITI.....	CP
Mme LEROY.....	CE1
Mme BRUSLEY.....	CE1/CE2
Mme FRATILA.....	CE2
Mme PERRET.....	CE2/CM1
Mme DAFFY.....	CM1
Mme TOUATI.....	CM1/CM2
Mme VIDAL.....	CM2
Mme TOFFIER.....	ULIS

Au sein du groupe scolaire il y a également plusieurs AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) qui interviennent sur les deux écoles, mesdames SCHIANO Emilie, SOREAU Caroline, GABOREAUD Marianne, DELSENY Lisa, DEREL Marie-José, messieurs BALEY Hervé, AYACHE Jean-Pierre



La commune de Callian a décidé d'investir dans un logiciel nommé « My Perischool » pour cette rentrée scolaire 2023. Cette application web et mobile permet aux parents d'inscrire les enfants à toutes les activités périscolaires et extra-scolaires, comme la cantine, la garderie ou le centre aéré de manière dématérialisée ainsi que le paiement en ligne. Il s'agit d'une solution à la fois pragmatique pour les familles et ayant de surcroît des vertus écologiques.

Les points forts de cette nouveauté :

- Un gain de temps pour les familles.
- Une gestion personnalisée et autonome.
- Un geste écologique non négligeable.



Travaux

Le moment de relâche de la plupart des associations a été mis à profit afin de doter la salle des sports d'un chauffage moderne. Exit l'ancienne installation au gaz, encombrante et bruyante, remplacée par une climatisation réversible. Chaud l'hiver et frais l'été, les enfants et les grands vont évoluer sereinement.



Restauration du patrimoine communal.

On pourrait être surpris de découvrir la fermeture actuelle un tantinet contemporaine de notre église paroissiale mais que les bonnes âmes se rassurent, tout cela est provisoire et fait pour la bonne cause. En effet, les vénérables portes de l'église de l'assomption avaient depuis plus de trois siècles subies les affres du temps, une restauration à l'identique s'avérait donc plus que nécessaire. Avec précaution, les trois portes ont été enlevées et sont parties pour quelques mois dans les ateliers d'un restaurateur spécialisé agréé du patrimoine. Pendant le temps des travaux, l'église paroissiale sera comme d'habitude bien entendu accessible à toute personne et à tous les offices.



A cette occasion, une souscription pour cette restauration est lancée par la Fondation du Patrimoine. Elle est accessible sur le site internet de l'association à l'adresse suivante :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/portes-de-leglise-notre-dame-de-lassomption-callian>

Devoir de Mémoire

Commémoration du débarquement de Provence. Le 15 août 1944 l'opération « Dragoon » est enclenché, les alliés débarquent en Provence ouvrant un second front face à l'ennemi. Il y a 79 ans notre région était libérée.



La veille, la commune honore la mémoire d'Honoré BOURGUIGNON, instituteur arrêté par l'occupant Nazi et mort en déportation à Dachau.

Nouveau

La mairie vient de mettre à disposition de ses administrés ainsi que des personnes de passage un écran tactile interactif extérieur permettant la diffusion de l'affichage légal obligatoire ainsi que de l'ensemble des informations municipales.



Médiathèque de Callian



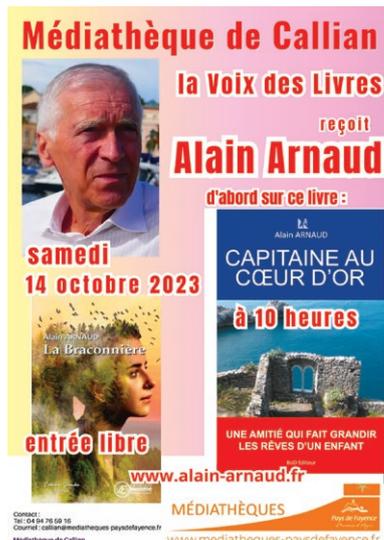
« Handi Rencontre »

Vendredi 24 novembre de 16h à 20h à la médiathèque de Callian

Dys, troubles neuroaux-développementaux, handicaps invisibles, maladies chroniques, autisme... Le service « petite enfance et famille » de la Communauté de Communes et la médiathèque de Callian vous invitent à la 1^{ère} rencontre dédiée au handicap sur le pays de Fayence.

Venez rencontrer les associations, les familles et les professionnels du secteur autour de tables rondes : les problématiques du quotidien, les accompagnements et ressources disponibles sur le territoire, ...

Public jeunesse et adulte
Entrée libre et gratuite



Soirée jeux de société

« Spécial Halloween »

Samedi 28 octobre de 17h à 21h
à la médiathèque

Public jeunesse et adulte
Entrée libre et gratuite
Venez déguisés !

Apéritif littéraire

« Les écrivains voyageurs »

Samedi 18 novembre à 19h
à la Chapelle des Pénitents

Public jeunesse et adulte
Entrée libre et gratuite



Cours de langue française

Les bénévoles de la médiathèque et le Centre Communal d'Action Social proposent depuis plusieurs années des ateliers d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme. Ces cours sont gratuits. Ouverts aux débutants mais aussi aux adolescents et adultes parlant déjà français.

Les jours et horaires sont à définir en fonction des disponibilités des élèves et des intervenants. Renseignements auprès de la médiathèque.

Médiathèque de Callian

Horaires d'ouverture
du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Lundi : 16h - 19h
Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h
 & 14h - 18h30
Vendredi : 16h - 19h
Samedi : 10h - 12h

L'inscription est gratuite !
Vous pouvez emprunter
12 documents pour une
période de 21 jours.

Bébés lecteurs
le vendredi matin
de 9h30 à 11h30
sur rendez-vous
uniquement

Adresse
Chemin Edouard Goerg
83440 CALLIAN

Contact
Tél. : 04 94 76 59 16
callian@mediatheques-
paysdefayence.fr

Votre réseau de médiathèques -> www.mediatheques-paysdefayence.fr

Appel aux dons :

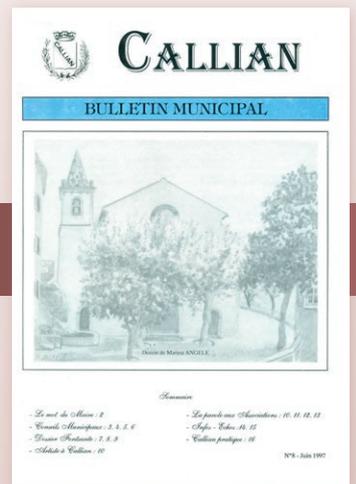
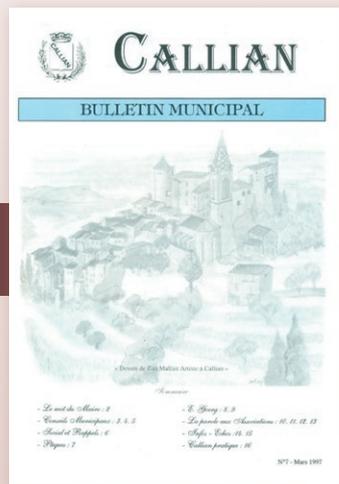
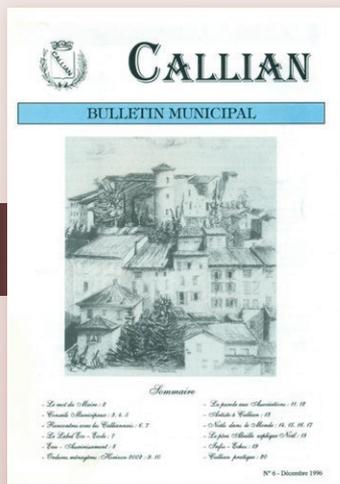
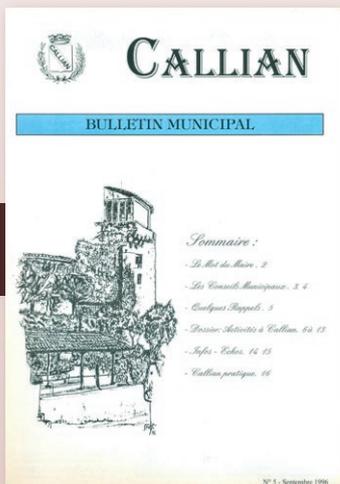
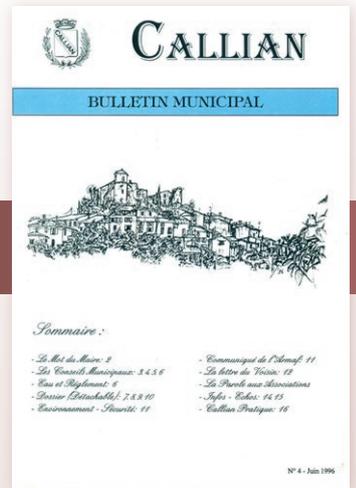
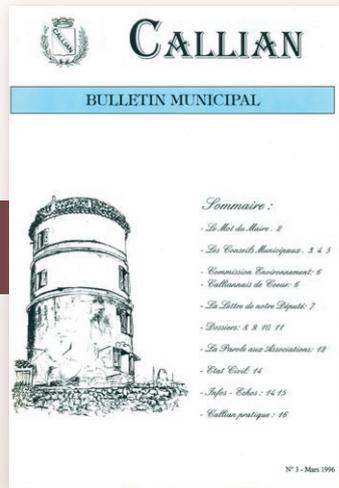
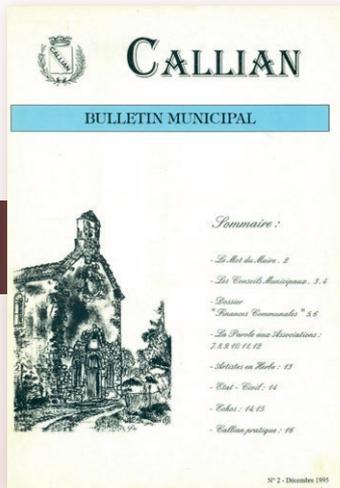
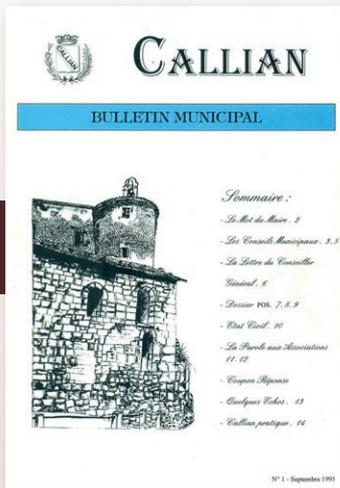
Avant de vous séparer d'un dictionnaire,
pensez à cet atelier.

Nous avons régulièrement besoin de
dictionnaires pour nos nouveaux élèves.

CALLIAN



TOUTES LES COUVERTURES DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL DEPUIS 1995



CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot du Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Plan de l'Église : 6
- Le mot de l'Église : 7
- Le mot de la paroisse : 8, 9
- Le mot de la commune : 10, 11
- Échos : 12, 13, 14
- Infra-Échos : 15, 16
- Callian pratique : 17

G. BAUQUIER - CALLIAN 1982

N° 9 - Octobre 1987

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot du Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Les Journées du Patrimoine : 6, 7, 8, 9
- Statuts de Callian : 10
- Le mot de notre Maire : 11, 12
- Échos de la Paroisse : 13
- Échos - Infra : 14, 15
- Callian pratique : 16

Échos de Lucien Cavillon

N° 10 - Décembre 1987

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Statuts de Callian : 6
- Boisques rattachés : 7, 8
- Janvier : 9
- Le mot de notre Maire : 10, 11, 12
- Échos : 13
- Infra-Échos : 14, 15
- Callian pratique : 16

N° 11 - Avril 1988

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5, 6
- Le point sur quelques travaux : 7
- Statuts de Callian : 8, 9
- Le mot de notre Maire : 10, 11, 12
- Échos : 13
- Infra-Échos : 14, 15
- Callian pratique : 16

N° 12 - Juin 1988

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5, 6
- Le projet de l'Église : 7
- Plan de l'Entretien : 8, 9
- Quatrième Conseil : 10, 11
- Le conseil aux Associations : 12, 13
- Infra-Échos : 14, 15
- Callian pratique : 16

B. CALLED - Sur l'Église de la Chapelle

N° 13 - Octobre 1988

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Collaboration de vous : 6
- Statuts de paroisse de Callian : 7
- Échos : 8, 9
- Mémoires de Callian : 10, 11
- Le conseil aux Associations : 12
- Le conseil de l'Église : 13, 14
- Infra-Échos : 15
- Callian pratique : 16

E. H. / de l'Église de la Chapelle

N° 14 - Décembre 1988

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Boisques rattachés : 6, 7
- Réorganisation de la RD 502 : 8, 9
- Réorganisation de la Population : 10
- Le conseil aux Associations : 11, 12
- Infra-Échos : 13, 14, 15
- Callian pratique : 16

N° 15 - Mars 1989

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5, 6, 7
- L'Administration vivante de vous : 8
- CCFF : 9
- Emplois jeunes : 10, 11
- Planification : 11
- Le conseil aux Associations : 12, 13, 14, 15
- Infra-Échos : 16
- Statuts : 17, 18, 19
- Callian pratique : 20

N° 16 - Juillet 1989

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3, 4, 5
- Statuts : 6
- Statuts des Boisques : 7, 8, 9, 10
- 41, 42, 43, 44
- Le conseil aux Associations : 45, 46
- Vo pratique : 47
- Infra-Échos : 48, 49
- Callian pratique : 50
- Le mot de notre Maire : 43, 44, 45
- Notes Diverses : 46
- Infra-Échos : 47, 48, 49
- Callian pratique : 50

N° 17 - Septembre 1989

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3 à 9
- Stat : 10, 11
- Réorganisation de Callian : 12
- Le conseil aux Associations : 43, 44, 45
- Notes Diverses : 46
- Infra-Échos : 47, 48, 49
- Callian pratique : 50

N° 18 - Décembre 1989

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3 à 6
- U.C.F.A. : 7
- Boisques de union : 8, 9
- Langue : 10
- Le conseil aux Associations : 11, 12
- Infra-Échos : 43, 44, 45
- Callian pratique : 46

N° 19 - Mars 2000

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le Mot de notre Maire : 2
- Conseil Municipal : 3 à 6
- Banai de transfert : 7
- Statuts de paroisse de la chapelle : 8, 9
- Le conseil aux Associations : 46, 47, 48
- Infra-Échos : 49, 50, 51, 52
- Callian pratique : 46

N° 20 - Juillet 2000

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Conseil Municipal : 3 à 10
- Le conseil aux Associations : 11
- Infra-Échos : 12, 13, 14, 15
- Callian pratique : 16

N° 21 - Décembre 2000

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot du Maire : 2
- Le nouveau Équipe municipale : 3
- Conseil Municipal : 4 à 11
- Le conseil aux Associations : 12 à 13
- Infra-Échos : 14 à 19
- Callian pratique : 20

N° 22 - Avril 2001

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot du Maire : 2
- Conseil Municipal : 3 à 16
- Le conseil aux Associations : 17
- Infra-Échos : 18 à 19
- Callian pratique : 20

N° 23 - Juin 2001

CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

- Le mot du Maire : 2
- Conseil Municipal : 3 à 11
- Infra-Échos : 12 à 13
- Conseil Municipal : 14
- Infra-Échos : 15 à 20
- Le conseil aux Associations : 21 à 22
- Infra-Échos : 23
- Callian pratique : 24

N° 24 - Septembre 2001

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL

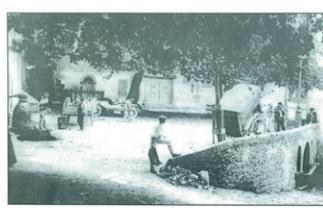


Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 8
La Parole aux Associations :	9
Infos - Echos :	10 à 15
Callian pratique :	16

N° 25 Décembre 2001

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 12
La Parole aux Associations :	13 à 15
Infos - Echos :	16 à 19
Callian pratique :	20

N° 26 Mars 2002

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Un mot d'hommage :	2
Conseils Municipaux :	3 à 10
La Parole aux Associations :	11
Infos - Echos :	12 à 19
Callian pratique :	20

N° 27 Juin 2002

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 9
Infos - Echos :	10 à 15
Callian pratique :	16

N° 28 Septembre 2002

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 13
La Parole aux Associations :	14
Infos - Echos :	15 à 19
Callian pratique :	20

N° 29 Décembre 2002

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 9
La Parole aux Associations :	10
Infos - Echos :	10 à 19
Callian pratique :	20

N° 30 Avril 2003

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 10
Infos - Echos :	11 à 15
La Parole aux Associations :	15
Callian pratique :	16

N° 31 Juillet 2003

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 9
La Parole aux Associations :	10 à 11
Infos - Echos :	12 à 18
Callian pratique :	19
ADSL :	20

N° 32 Septembre 2003

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 11
La Parole aux Associations :	12 à 13
Infos - Echos :	13 à 19
Callian pratique :	20

N° 33 Janvier 2004

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 11
Infos - Echos :	12 à 19
Callian pratique :	20

N° 34 Avril 2004

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 9
Infos - Echos :	10 à 15
La Parole aux Associations :	15
Callian pratique :	16

N° 35 Juillet 2004

CALLIAN
BULLETIN MUNICIPAL

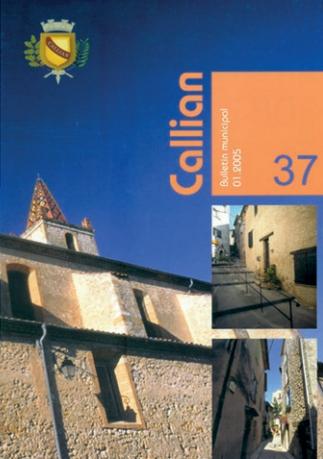


Sommaire

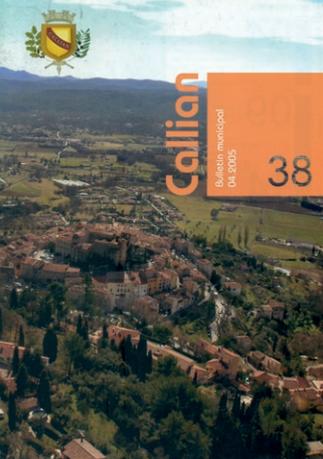
Le mot du Maire :	2
Conseils Municipaux :	3 à 4
La Parole aux Associations :	5
Infos - Echos :	5 à 15
Callian pratique :	16

N° 36 Octobre 2004

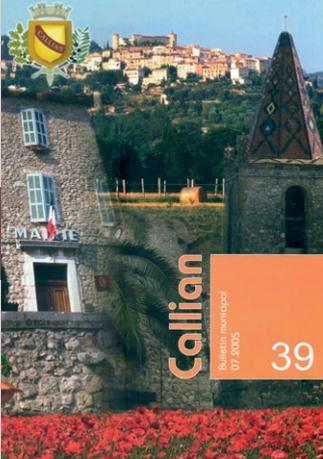
Callian
Bulletin municipal
01/2005 37



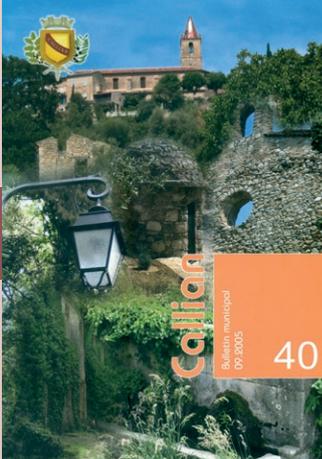
Callian
Bulletin municipal
04/2005 38

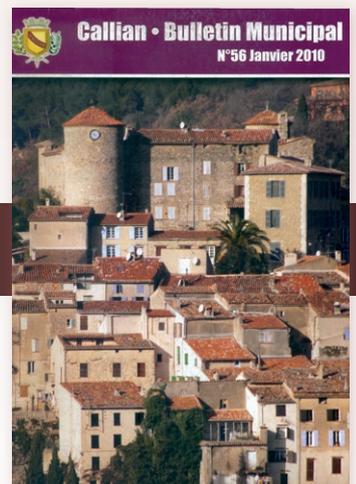
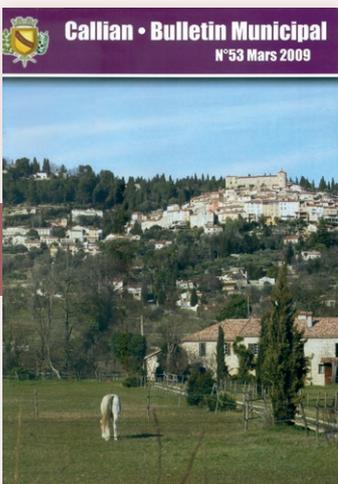
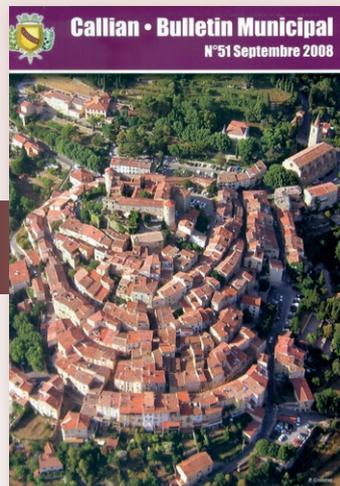
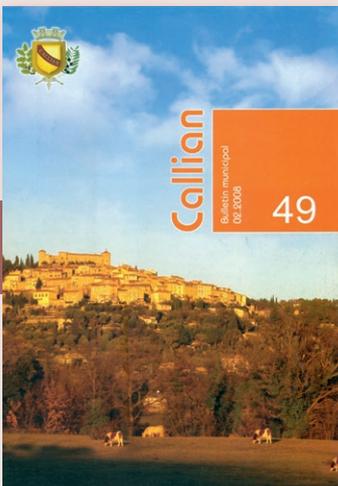
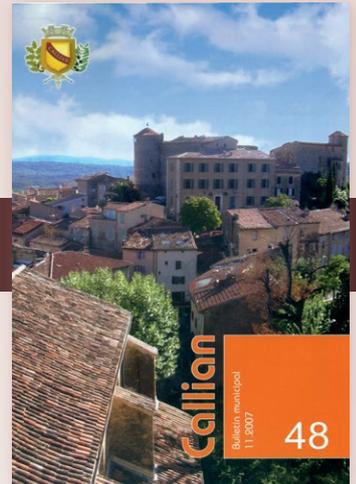
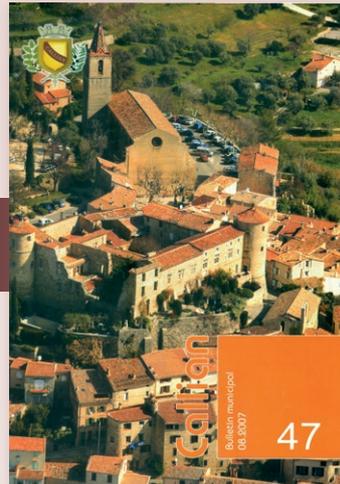
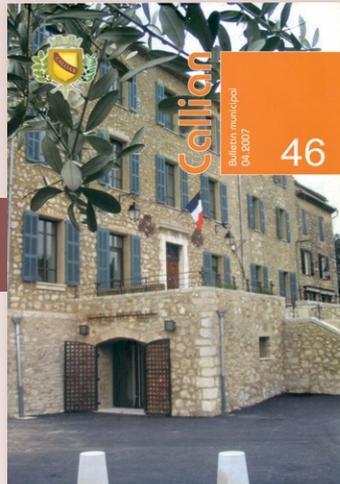
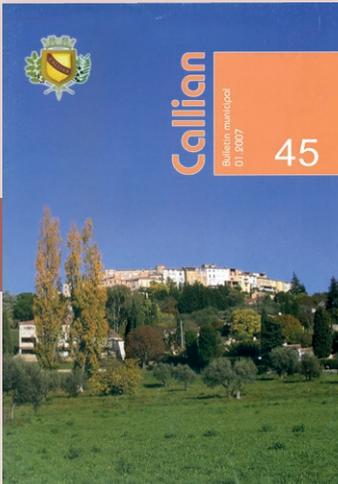
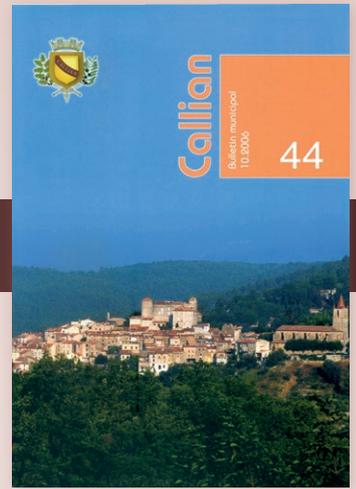
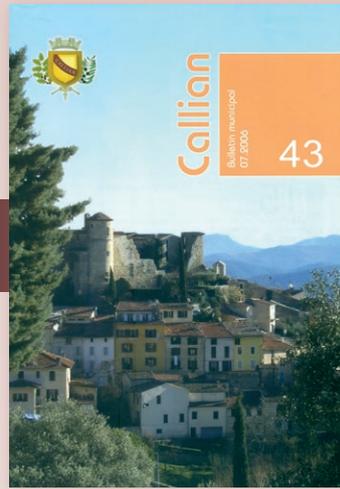
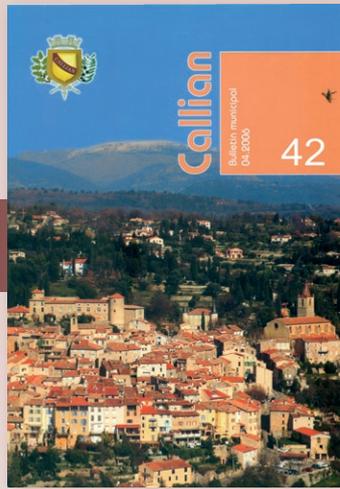
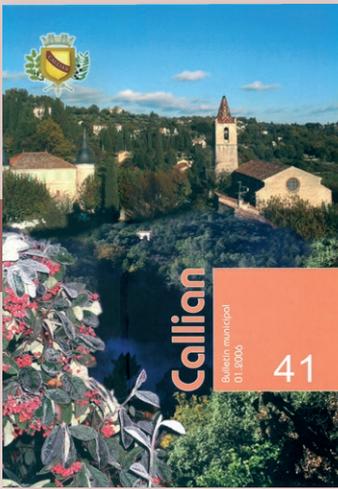


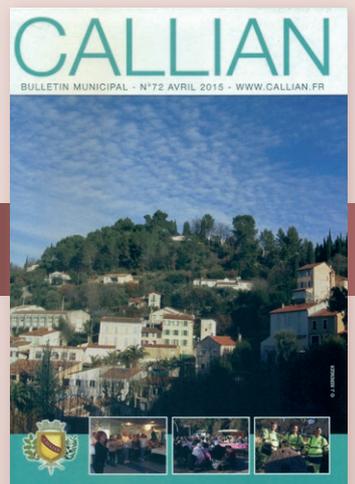
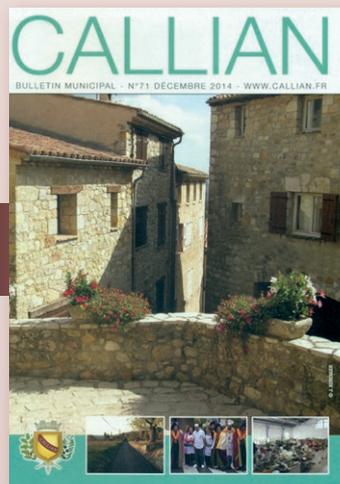
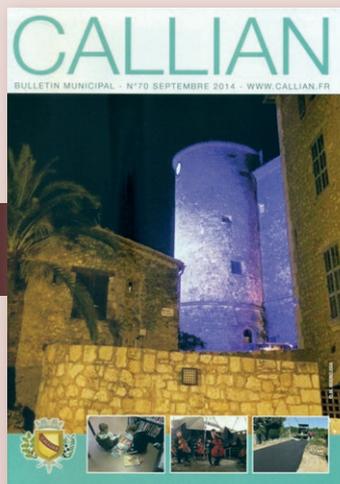
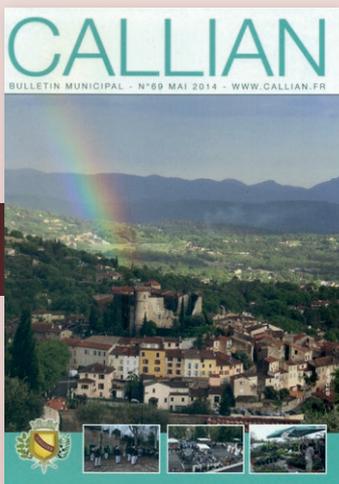
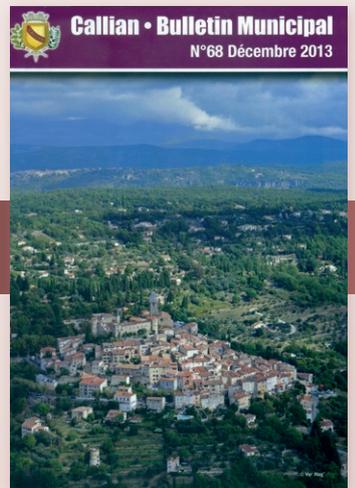
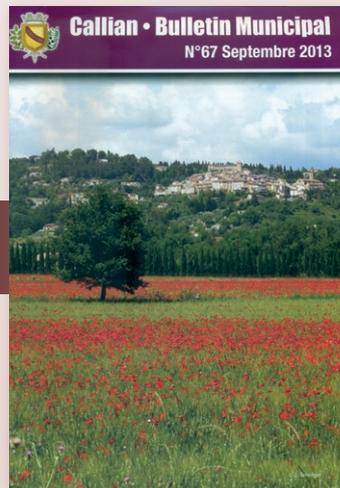
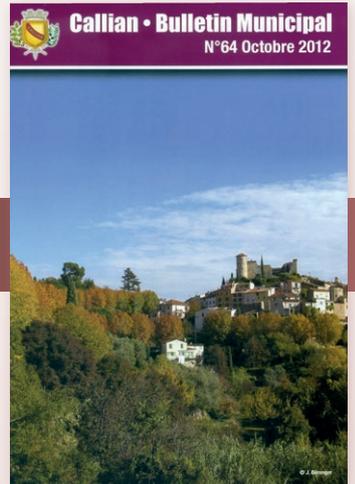
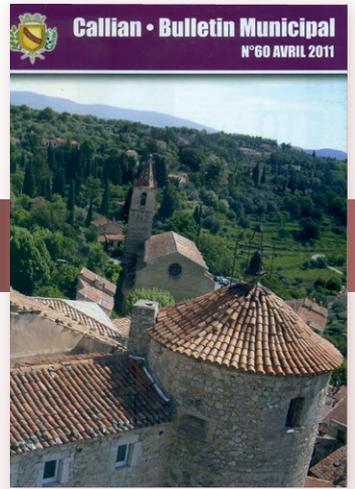
Callian
Bulletin municipal
07/2005 39

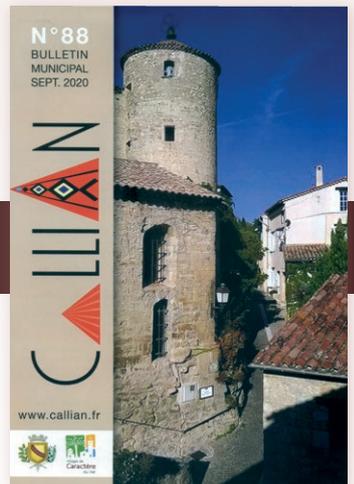
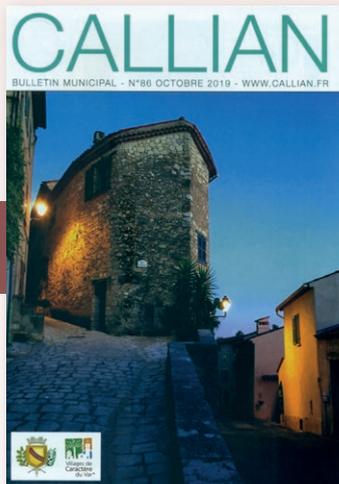
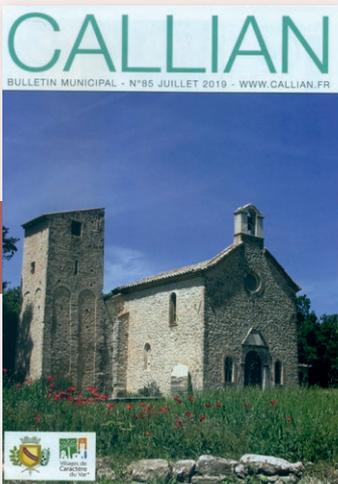
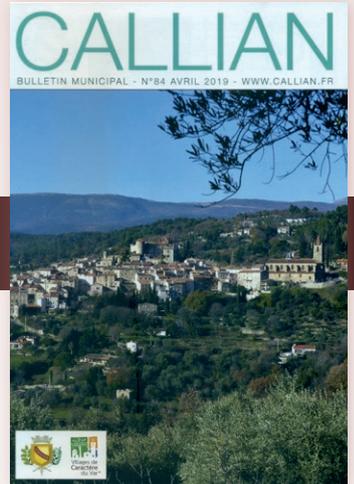
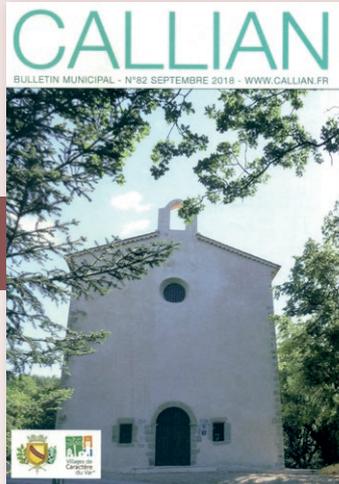
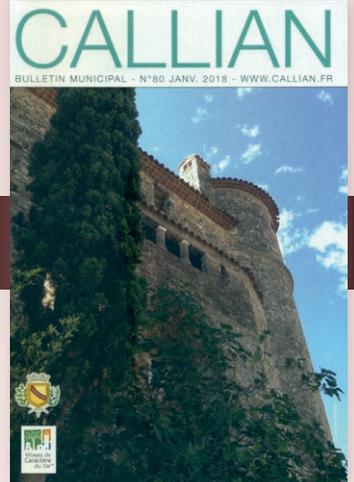
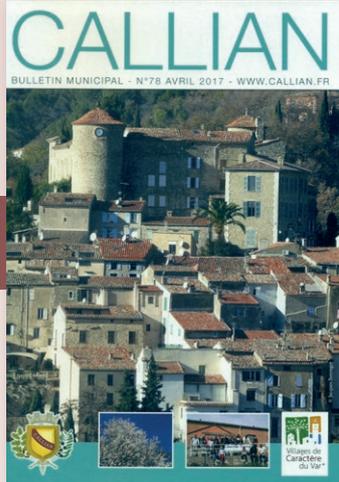
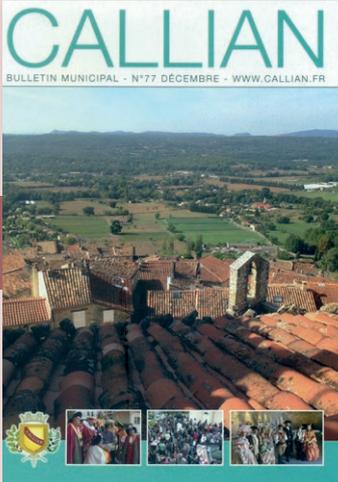
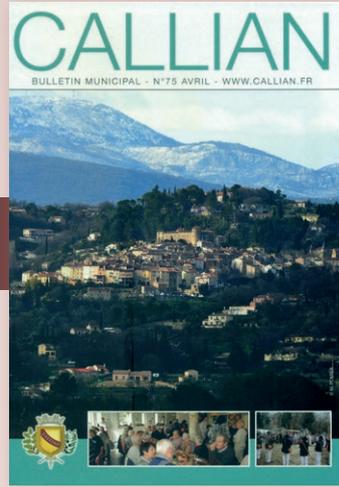
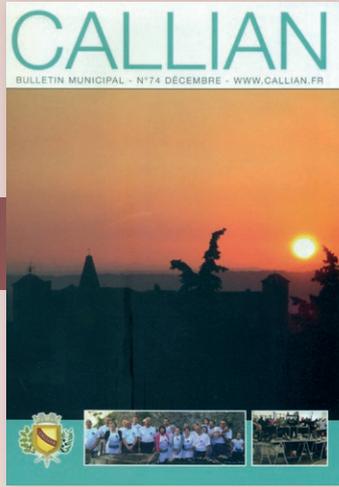
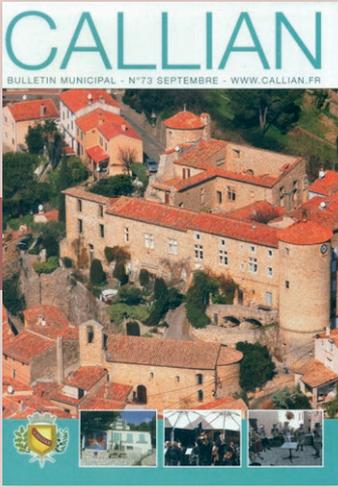


Callian
Bulletin municipal
09/2005 40









N°89
BULLETIN
MUNICIPAL
DÉC. 2020

www.callian.fr

N°90
BULLETIN
MUNICIPAL
MARS 2021

www.callian.fr

N°91
BULLETIN
MUNICIPAL
JUIN 2021

www.callian.fr

N°92
BULLETIN
MUNICIPAL
SEPT. 2021

www.callian.fr

N°93
BULLETIN
MUNICIPAL
DÉC. 2021

www.callian.fr

N°94
BULLETIN
MUNICIPAL
MARS 2022

www.callian.fr

N°95
BULLETIN
MUNICIPAL
JUIN 2022

www.callian.fr

N°96
BULLETIN
MUNICIPAL
SEPT. 2022

www.callian.fr

N°97
BULLETIN
MUNICIPAL
DÉC. 2022

www.callian.fr

N°98
BULLETIN
MUNICIPAL
MARS 2023

www.callian.fr

N°99
BULLETIN
MUNICIPAL
JUIN 2023

www.callian.fr



Cello-Fan

Pendant trois jours radieux de juillet, tout le village a bruisse des accords harmonieux de la musique que l'on dit classique. Pour le bonheur de nombreux mélomanes venus souvent de fort loin, les musiciens talentueux ont investi les édifices culturels emblématiques afin d'y donner des concerts variés et somptueux. Merci à Frédéric Audibert directeur artistique d'avoir réussi pour la 23^{ème} année ce tour de force qui place le festival de violoncelle « Cello-Fan » parmi les grands tout en conservant la convivialité et la spontanéité.



L'association « Cello-Fan » a dans ses gènes la transmission de la connaissance musicale. Cela se traduit tout au long de l'année par des concerts au sein des écoles du territoire. Cette année, les enfants callianais se sont transportés chez l'habitant pour une nouvelle séance de découverte de la musique et de ses instruments. Voilà une facette d'une éducation complète et réussie.





Restrospective Estivale

Concerts, Aioli, Semaine Bouliste, Greniers dans Les rues, Fête du terroir, Expositions, Déambulations Musicales, Théâtre itinérant, Loto, Soupe au pistou, etc.
Il y en eu vraiment pour tous les goûts et pour toutes les sensibilités, de quoi satisfaire autochtones et vacanciers présents même pendant ces journées caniculaires.





À ne pas manquer !

Car oui la vie continue après le mois d'Août



▲ Dimanche 1er Octobre

Concert de « MUSICA-AMATA »
Chapelle Saint-Donat
Au profit de la sauvegarde du patrimoine Calliannais

EXPOSITION COLLECTIVE DE NOS ARTISTES LOCAUX

▲ Pendant le mois d'Octobre

Exposition des artistes Calliannais
Chapelle des Pénitents

Alta et Co trio

Présente

Autour de Nougaro

◀ Samedi 7 Octobre

Concert récitatif inédit
«Autour de Nougaro»
Chapelle des Pénitents

Un concert récitatif inédit



▲ Dimanche 5 Novembre

L'incontournable Fête de l'Andouillette



ENLIVREZ-VOUS !

APERÔ
LITTÉRAIRE

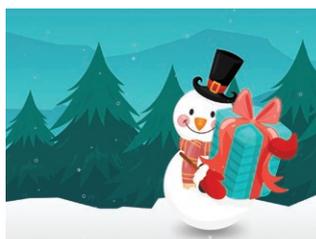
▲ Samedi 18 Novembre

Apéritif littéraire
Chapelle des Pénitents



▲ Du 25 Novembre au 10 Décembre

Foire aux Santons
Chapelle des Pénitents



◀ Dimanche 26 Novembre

Marché de Noël
Salle des Sports

Sans oublier bien entendu toutes les manifestations diverses et intéressantes : (Greniers des associations, Loto, ainsi que les nombreuses activités qui précèdent les fêtes de fin d'année, Halloween et les traditionnelles « Fenêtres de Noël »)



ORDURES MENAGERES

Pour l'ensemble du territoire intercommunal, la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie, c'est-à-dire par les services de la communauté de communes. Les ordures ménagères correspondent à tout ce que l'on dépose dans la poubelle domestique. Ces déchets ménagers doivent se réduire aux produits que l'on ne peut recycler. Nous vous rappelons que vous devez vous équiper de conteneurs conformes aux camions de collecte, les conteneurs ne s'accrochant pas aux camions et les sacs déposés à même le sol ne seront plus collectés.

INFO

Réunion publique le vendredi 8 décembre à l'espace «Bourgain» sur la Redevance Incitative.

LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective vise à ramasser les déchets ménagers prétriés par les usagers ou les producteurs (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement.

Chaque déchet trié échappe à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) et n'impactera donc pas votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.O.E.M.). Tout déchet non trié sera enfoui alors, pour notre environnement et nos enfants, adoptons tous les gestes de tri ! La collecte sélective dans les 9 communes du Pays de Fayence est organisée à partir de points de regroupement disposés dans les différents quartiers. Après avoir déposé vos déchets « propres » dans les bacs, la communauté de communes les prend en charge afin qu'ils soient valorisés.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes assure un service gratuit de collecte des encombrants. Un encombrant est un objet volumineux et non transportable dans un véhicule de tourisme. L'enlèvement se fait uniquement après inscription au N° VERT 0 800 00 40 15 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Les encombrants seront collectés suivant les dates indiquées lors de la prise de rendez vous et doivent être accessibles devant votre domicile. Pour les autres déchets que vous pouvez transporter, merci de vous rendre à la déchetterie de Tourrettes.

• Cartes grises

Depuis le 6 Novembre 2017, les services de la Préfecture et Sous Préfecture ne réceptionnent plus les dossiers de demande de carte grise ou de permis de conduire. Par conséquent ces dossiers ne sont également plus instruits par la police municipale. Ces opérations sont désormais dématérialisées.

Pour plus d'informations, cliquer sur les liens suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>
<https://immatriculation.ants.gou.fr/>

• Maison des associations

(Espace Bourgain)
 Désormais pour des raisons de nuisance sonore l'espace Bourgain n'est plus loué aux particuliers.

• Prêt de Matériel

Inscription en Mairie Minimum 15 jours avant.

Etat Civil 2023



Conformément à l'article 9 du code civil portant sur le respect de la vie privée, les informations ci-dessous ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes concernées ou leurs familles.

NAISSANCES, NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À :

SAUVAGE CAUQUIL Caélan
 LAPLANE Louis

FÉLICITATIONS À

Ferdinando ZANGARI et Laura CAPPADONA
 Stephen BOURRÉ et Malika ALIOUACHE
 Fabien GIORDANENGO et Prescillia SCORDO
 Michel TARDEGLIO et Laurence FÉRON
 Ollivier SCHNEIDLIN et Eugénie GRIMAUD

ILS NOUS ONT QUITTÉS

THOLLOT Yveline
 BRACHET veuve MAURIN Henriette
 PAUL épouse REBUFFEL Suzanne
 ARNDT Georges
 FAURE Roger
 DELCOURT Daniel
 COSSUTA Gilbert
 TINGRY Liliane
 BORROL Jean-Claude
 NURIT épouse DEL RÉAL Renée

LE GUIDE DES FORMALITÉS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÈGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie de Fayence Prédemande sur ants.gouv.fr	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence	Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur. Majeurs : 86€ en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux	Délais variable
Permis de Conduire National	Ants.gouv.fr	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papiers d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur) non accompagné	Autorisation de sortie du territoire (AST) : cerfa n°15646*01 à télécharger sur internet accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.		
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation ou depuis servicepublic.fr	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Cimetière	Police municipale	Contactez Mr Mariani du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(Recensement militaire)	Mairie ou site servicepublic.fr	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieurs Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine. Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30€ délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N°13406*11 (3 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N°13703*11, 13702*09 et 13404*10 selon les cas (2 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N°13409*11 Certificat d'urbanisme : cerfa N°13410*08 - Permis de démolir : cerfa N°13405*09	Délai d'instruction variable selon la demande
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscription transport scolaire	zou.fr		
Inscriptions école primaire pour le C.P.	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile ou jugement de divorce	Gratuit

Numéros Utiles

Mairie 04 94 39 98 40

- Horaires Mairie :
lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00
samedi matin (état-civil) 9h30-12h00
- Horaires urbanisme (fermé le lundi) :
mardi à jeudi 14h30-16h30
vendredi 10h00-12h00

- Police municipale :** 04 94 76 42 12
Horaires : lundi au vendredi 8h30-12h00
samedi 9h00 - 12h00

- Médiathèque :** 04 94 76 59 16

- Bureau Information Tourisme :** 04 94 47 75 77

- La Poste :** 04 94 60 61 98

- Pharmacie :** 04 94 76 53 11

- Horaires :
lundi au samedi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h30

- Consultations sociales :**
• Château Goerg
(uniquement sur rendez-vous) : 04 83 95 55 10

- Assistante sociale :**
tous les mardis matins sauf le 1er du mois
• Au C.C.A.S. : 04 94 47 69 84
Château Goerg — Callian

- Entraide sociale (Aide ménagère) :** jeudi 14h00-15h00

- Salle des sports :** 04 94 47 75 60

- École primaire :** 04 94 76 41 61

- École maternelle :** 04 94 47 70 40

- Paroisse :** 04 94 39 06 20

- Taxi Zilou :** 06 71 51 36 86

- Audioprothésistes :**
• Jérôme JILLIOT 04 94 68 32 09
• Virginie TARAUD-JILLIOT
• Marine FELIX, Pierre DEMUN 04 94 67 06 17

- Infirmières :**
• Karine GRUWEZ 04 94 47 74 75
• Séverine AQUET / BERNARDINI 04 94 47 74 75
• Jessica HIRAUT 04 94 67 72 37
• Cédric LEJEUNE 06 68 69 32 63

- Kinésithérapeutes :**
• Patricia DELSENY 04 94 67 02 56
• Fabrice MARTEAU 04 94 47 73 08
• Vincent THUMELAIRE 06 07 46 50 70

- Pédicure-Podologue :**
• Gaëlle FOURTHON 04 94 39 86 26 - 07 62 49 12 34

- Acupuncture :**
• Valérie LEVEL Énergétique chinoise/Shiatsu 06 09 69 17 63

- Ostéopathes**
• Pauline GUIGNON-TETON 06 76 85 23 47
• Pascale FEMY 06 80 44 96 27

- Ortophonistes :**
• Charlotte BERNASCONI 04 94 39 75 26
• Béatrice ZARRIBOUCHE 06 62 68 51 82

- Ergothérapeute D.E :**
• Adeline ALBERT 06 85 27 59 33



Photo-Thérapeute / Portrait / Reporter de vie :

- Laetitia MIRALLES 06 15 37 95 73
www.laetitiamirallesphotographie.com

- Magnétiseur, thérapeute, énergétique :**
• Karine VIOLIN 06 41 59 12 09

- Ophthalmologiste :**
• Mohamed MOKRANE 06 09 58 67 47

- Naturopathe :**
• Isabelle FG Diaz 06 17 44 38 09

- Sophrologue :**
• Julie BOURHIS 06 50 29 59 93
• Sabine N'GUYEN 06 73 02 54 46
Praticienne en énergétique traditionnelle Chinoise

- Psychologue :**
• Elodie RABOT 06 14 45 71 82
• Liza MAGALHAES 06 40 90 04 25

- Clinique Univet Callian :**
• Dr. PUTOD et Dr. DUBOIS 04 94 47 61 64

- Diététicienne :**
• Audrey GILLIRIBO 06 46 46 88 90

- Dentiste :**
• Jean-Marc STUDER 04 94 76 32 81

N° Unique pour toute urgence médicale	15
Pompiers	112 ou 18
Ambulance	04 94 85 50 37
Gendarmerie	17
Pharmacie de garde	32 37
Centre anti-poison	04 91 75 25 25
Centre grands brûlés	04 91 94 16 69
Enfance maltraitée N°Vert	0800 05 41 41

- Médecins :**
• Jean-Yves HUET 04 94 47 67 92
• Régis LAURE 04 94 76 53 28
• Odile LION 04 94 47 67 92
• Natalia CASTAIGNE 04 94 76 53 28
• Laure RAMOINO 04 94 47 67 92